

Drogues, assuétudes, quelle prévention ?

Première édition (2001) réalisée par l'asbl Question Santé (coordination rédactionnelle : Alain **Cherbonnier, Question Santé**) avec le soutien de la **Communauté française** et la collaboration des Fédérations des Institutions pour Toxicomanes (**FEDITO**) bruxelloise et wallonne.

Coordination de la réédition : Ludovic **Henrard**, FEDITO Bxl.

*E.R : Serge **Zombek**, 15 Rue Vanderlinden, 1030 Bruxelles. 2008*

Réédité en 2008 par l'asbl information sur les Drogues et l'Alcool (**IDA** asbl) regroupant les **FEDITO** et la Vereniging voor alcohol en drugsproblemen (**VAD**).

Drogues, assuétudes, quelle prévention ?

Table des matières

Introduction	5
Qui est concerné ?	6
La prévention des assuétudes en quelques lignes	7
- Quelques recommandations	8
Comment travailler ?	10
- Une première discussion	10
- Adapter l'action au projet éducatif et aux ressources de l'institution	11
- Relativiser l'efficacité de l'information	12
- Agir « pour » plutôt que « contre »	12
- Les adultes comme acteurs de prévention	13
- Agir ensemble et créer une dynamique de participation	14
- Garantir à tous le respect de la confidentialité et du secret professionnel	14
En pratique ? ...Quelques exemples	15
- Construire un projet pédagogique autour de la question des assuétudes	16
- Former l'équipe d'un service d'aide à la jeunesse	18
- Un comité de quartier est confronté à la consommation d'alcool	20
A qui s'adresser ?	23

Introduction

« **Drogues, assuétudes : quelle prévention ?** » détaille l'action et la philosophie de travail des professionnels actifs dans le domaine de la prévention en matière de drogues. Ces services agréés par la Communauté française travaillent pour informer, sensibiliser et responsabiliser les plus jeunes aux questions liées aux consommations de drogues licites et illicites.

Ces professionnels ont accumulé quelques décennies d'expérience et un savoir-faire précieux dans le domaine de la prévention des assuétudes. Epreuvees sur le terrain et confrontées aux recherches menées, certaines pratiques ont été confirmées et d'autres abandonnées au fil du temps. Ainsi, sauf cas exceptionnels, les acteurs de prévention reconnus ne travaillent plus directement avec les jeunes : c'est le soutien et la formation de professionnels qui sont privilégiés.

Cette action éducative se fait donc indirectement, via les adultes quotidiennement en contact avec les jeunes : animateurs, éducateurs, enseignants, PSE... En adaptant les stratégies mises en place aux situations rencontrées sur le terrain, les professionnels de la prévention forment des adultes-relais, qui pourront à leur tour répondre de façon plus adaptée aux questions et aux enjeux rencontrés dans leur métier.

En fin de document, vous trouverez les coordonnées des différents services reconnus par la Communauté française. Il y en a un près de chez vous.

N'hésitez pas à leur faire appel pour plus de renseignements !

Ludovic **HENRARD**
Directeur **FEDITO BXL**

Qui est concerné ?

Vous êtes enseignant(e),

et vous remarquez que des élèves parlent de drogues en classe. Vous vous demandez s'il serait opportun d'organiser un débat sur cette question, mais vous n'êtes pas sûr que ce soit une bonne idée. Vous en parlez à un collègue,....

Vous êtes animateur

d'une maison de jeunes. Vous constatez que des drogues circulent au sein de la maison. Que faire ? Expulser les jeunes qui dealent ... Et les renvoyer à la rue ? Les exhorter à arrêter ... Mais comment, et avec quelles chances de succès ?

Vous êtes responsable d'un service d'aide à la jeunesse.

Les éducateurs que vous dirigez rencontrent souvent des difficultés avec les jeunes qui consomment des drogues. Vous envisagez de leur proposer une formation. A qui vous adresser ?

Vous travaillez dans un comité de quartier

qui a pour tâche de réaliser divers projets avec la participation des habitants. Mais vous êtes confronté à la consommation d'alcool, fortement liée à la culture du quartier. Comment se situer par rapport à cela ?

La prévention des assuétudes en quelques lignes

Un paradoxe de base

La prévention des assuétudes repose sur un paradoxe puisqu'il s'agit d'éviter un comportement - l'usage problématique de drogues - tout en éduquant et en responsabilisant les personnes au libre choix.

L'angoisse suscitée par les drogues et l'emprise du modèle biomédical « à tout problème son traitement » pourraient inciter à rechercher une solution en terme d'éradication complète des drogues. Alors, plus de drogues, plus de problèmes ? La question ne se pose pas dans ces termes. Les drogues font partie de l'expérience humaine, dans toutes les cultures, et leur éradication complète est une utopie.

Drogues licites et drogues illicites

Un autre aspect de la problématique des assuétudes réside dans l'accent dramatisant mis sur les psychotropes illicites. Les autres accoutumances (alcool, tabac,...) reçoivent une attention moindre, ou en tous cas soulèvent moins d'émotion et sont abordées de manière fort différente, moins passionnée. L'alcool et le tabac constituent pourtant les principaux problèmes de santé publique, bien avant les drogues illicites.

Quelle(s) prévention(s) ?

Enfin, l'évaluation des activités de prévention axées principalement sur l'information scientifique (description des produits,...) et la dissuasion (action sur la peur) montrent les limites de ces stratégies, voire certains effets contre-productifs : attirer l'attention sur les drogues, voire provoquer une fascination et l'envie d'essayer chez certains.

Quelques recommandations dans le domaine de la prévention des assuétudes :

Dans une optique de promotion de la santé, la prévention a surtout pour but d'aider les individus à trouver les ressources pour affronter les problèmes de la vie, à comprendre le sens et les enjeux des questions qui se posent à eux, à faire des choix personnels en tenant compte du contexte social. **Cette prévention a donc une visée fondamentalement éducative.**

Elle n'est pas axée principalement sur la connaissance des produits. Elle privilégie l'analyse des représentations sociales et la compréhension des comportements liés aux produits : abstinence, consommation récréative, abus, dépendance,... Elle vise à ce que chacun puisse se situer par rapport à la consommation, problématique ou non, de produits illicites ou non.

Quelques conseils :

- 1.** Favoriser et poursuivre la sensibilisation et la formation des adultes-relais, parents et communauté éducative au sens large.
- 2.** Favoriser la réflexion et les échanges entre jeunes et adultes autour de la question des drogues, dans une perspective d'éducation générale. Il s'agit d'inscrire la question des drogues dans une perspective plus large (sens de la vie, choix de vie,...) à une époque déterminante du développement de l'individu : l'adolescence.
- 3.** Orienter la prévention sur les attitudes et les comportements et sur le sens que ceux-ci ont sur les jeunes, plutôt que sur les produits.
- 4.** Tendre vers une perception d'ensemble des accoutumances aux drogues légales et illégales.
- 5.** Opter également pour des stratégies complémentaires ciblant de manière spécifique les consommateurs et visant la Réduction des risques (RdR) liés à l'usage de drogues licites ou illicites.

Comment travailler ?

Une première discussion

Que la demande de prévention résulte d'une situation de crise ou qu'elle ne soit motivée par aucun événement particulier, cette phase permet de faire le point, de prendre du recul. Lorsqu'on est tenté d'agir sous la pression de l'événement, une discussion sur la situation vécue suffit parfois à faire retomber la tension. Et à s'apercevoir qu'on a en main les moyens de faire face au problème.

Exemple: On parle de trafic dans une école. Une demande est adressée à un service de prévention. Mais en réfléchissant ensemble, il n'apparaît pas de faits probants, seulement une rumeur qui a entraîné des réactions extérieures (pouvoir organisateur, parents,...). On peut alors élaborer une réponse plus adaptée, simplement en discutant avec les enseignants, ou en mettant en place un dispositif pour mieux gérer ce genre de situation.

Adapter l'action au projet éducatif et aux ressources de l'institution

Les interventions des services de prévention se concrétisent de manière variable. Le projet dépendra du nombre de personnes motivées par la prévention, de la disponibilité et du désir d'investissement de chacun, des partenariats possibles, des compétences existantes dans l'institution, des limites et des ressources institutionnelles, etc.

Exemple: Il arrive que l'action préventive se concentre sur une réflexion autour du règlement de l'école ou du projet éducatif de l'institution. On peut aborder la question des consommations de drogues illégales en rappelant que même les produits légaux, comme l'alcool et le tabac, ou d'autres objets (GSM, jeux vidéos,...) ne peuvent pas être consommés ni utilisés n'importe où, n'importe quand.

Relativiser l'efficacité de l'information

Informar les jeunes sur les drogues est nécessaire pour autant que l'information soit claire, objective et vraiment complète. Néanmoins, l'information ne suffit pas à aider les jeunes à se positionner. Une certaine fascination de l'interdit peut même tenter certains d'entre eux de prendre l'un ou l'autre produit. Prévenir ne peut donc se limiter à informer : il s'agit surtout d'éduquer, et cela suppose un travail qui s'inscrit dans la durée.

Agir « pour » plutôt que « contre »

La prévention doit s'inscrire dans une perspective pleinement éducative, visant l'autonomie et le bien-être des jeunes. Il devient dès lors plus aisé de déterminer des voies de prévention en termes d'objectifs positifs à atteindre et d'actions à mettre en œuvre, plutôt qu'en termes de problèmes à éviter.

Les adultes comme acteurs de prévention

Le rôle des services spécialisés consiste à accompagner une réflexion, à soutenir le développement d'actions et de projets. Il ne s'agit pas de se positionner en « experts » et de se substituer aux professionnels de l'éducation et de l'Aide à la Jeunesse. Au contraire, pour être réellement efficaces, les actions de prévention doivent être mises en œuvre par les enseignants, travailleurs sociaux, directeurs, personnel ouvrier, animateurs, concierges, etc.,

La prévention c'est aussi :

- 1.** Engager la conversation avec un jeune qui a l'air déprimé.
- 2.** Mettre en place un dispositif pour aider les élèves en difficulté scolaire.
- 3.** Animer des activités qui permettent à la créativité des jeunes de s'exprimer.
- 4.** Travailler pour bien intégrer les nouveaux arrivants ou les « redoublants ».
- 5.** Utiliser les heures de titulariat pour réfléchir à la dynamique du groupe-classe.
- 6.** ...

Agir ensemble, créer une dynamique de participation

Chacun peut développer une action préventive, en partant de son quotidien, sans sortir de sa fonction. Mais on n'est pas obligé de rester seul ! La concertation, le partenariat permettent de partager les questions, les idées, les doutes, et de rechercher ensemble une cohérence dans l'action.

Garantir à tous le respect de la confidentialité et du secret professionnel

Tout à l'opposé d'une démarche répressive, la prévention ne peut s'effectuer que dans un climat de confiance, garanti notamment par le respect du secret professionnel auquel sont soumis tous les travailleurs « psycho-médico-sociaux » des services de prévention reconnus par la Communauté française.

La question de la confidentialité des propos au sein même de l'institution est systématiquement abordée par les acteurs en prévention afin d'en définir le cadre et les limites le plus précisément possible.

Et en pratique ?...

Quelques exemples

La collaboration avec les services de prévention peut donc prendre des formes très diverses : sensibiliser ou former le personnel d'une institution, préparer une réunion de parents, apporter une aide méthodologique pour un projet, etc.

Afin de donner une idée plus précise de ces interventions dont l'origine et l'ampleur sont très variables, voici quelques exemples concrets, inspirés de cas réels.

I. Construire un projet pédagogique dans une école secondaire

Dans une école secondaire, un double constat est posé. D'une part la grande majorité des élèves, quel que soit leur milieu, sont amenés à rencontrer des drogues durant leur adolescence, et donc à prendre position par rapport à elles.

D'autre part, les enseignants, le plus souvent limités à 50 minutes de cours, se sentent démunis face à des questions comme celles des drogues.

A l'aide d'un service de prévention, un groupe de professeurs motivés met sur pied un projet de longue durée (1, 2, 3 ans).

Des objectifs se dégagent progressivement :

- Intégrer la problématique des drogues dans une démarche pluridisciplinaire (thème intégré dans différents cours) et interdisciplinaire (travail en commun dans des groupes élargis).
- Faire se rejoindre les objectifs pédagogiques (apprendre les savoirs propres à chaque programme de cours) et les objectifs éducatifs (apprendre à faire des choix responsables en tenant compte des liens sociaux)

Les intervenants en prévention abordent la problématique avec un groupe d'enseignants de manière à dépasser les clichés habituels et à éviter les réactions moralisatrices, sécuritaires, etc. La question des drogues illicites est resituée dans le cadre plus large des assuétudes, incluant les produits légaux (alcool, tabac, médicaments,...) et certaines formes de comportements qui relèvent également de la dépendance (jeux,...).

Le projet débute par une mobilisation aussi large que possible du personnel et des élèves. Après une conférence inaugurale, diverses actions et réalisations peuvent voir le jour :

accrocher un panneau d'affichage avec des informations, aménager un endroit spécifique dans la bibliothèque, publier un journal de projet, organiser une exposition, un cinéma-forum sur la géopolitique des drogues, un autre sur les toxicomanies, etc.

Le projet se termine par des ateliers pour opérer un retour vers le concret.

L'école a décidé de « faire école » en maintenant une structure permanente de travail interdisciplinaire, capable de réaliser un projet de ce type tous les deux ans.

2. Former l'équipe d'un service d'aide à la jeunesse

Les éducateurs et les travailleurs sociaux de ce service sont confrontés à de multiples questions liées à l'usage de drogues. Comment collaborer avec les centres spécialisés, et quel type d'information peut-on recueillir auprès de ceux-ci ? Comment faire par rapport au dossier médical et la question du secret professionnel ? Que faire avec un jeune qui n'est pas en demande d'aide ?

Comment gérer cela par rapport aux exigences d'un juge suivant le dossier du jeune ? Comment gérer les relations avec des parents toxicomanes ?...

Le directeur, accompagné d'un représentant de l'équipe, discute avec un service de prévention les conditions d'une formation. Après avoir défini ensemble les demandes et les ressources du service, un accord se fait par exemple sur trois journées espacées chaque fois de trois semaines.

Les deux premières journées sont consacrées à des apports théoriques :

- aspects historiques et anthropologiques de l'usage de drogues ;
- représentations sociales concernant les usagers de drogues ;
- l'aide thérapeutique et les relations avec les centres de soins spécialisés ;
- aspects législatifs et judiciaires.

La troisième journée est consacrée aux pratiques professionnelles. Les participants échangent leurs expériences concrètes et analysent les difficultés rencontrées. Cette analyse contextuelle est nourrie par les deux journées théoriques.

Enfin, un suivi et un accompagnement sont proposés aux participants, soit sous la forme d'entretiens téléphoniques, soit sous forme de rencontres individuelles à la demande.

3. Un comité de quartier est confronté à la consommation d'alcool

Le comité a deux missions principales : travailler sur l'environnement et l'habitat et promouvoir le bien-être dans le quartier. L'équipe a pour tâche d'organiser un restaurant social, des réunions d'habitants et divers projets avec la participation de la population. Cette équipe est confrontée à la consommation d'alcool, qui est fortement liée à la culture du quartier.

Différentes questions se posent :

- Comment aborder la prévention de l'alcoolisme ?
- Comment organiser une fête de quartier en collaboration avec le restaurant social dont le règlement interdit la consommation d'alcool ?
- Comment améliorer les perspectives d'avenir des jeunes du quartier dont les parents abusent d'alcool ?
- Comment se situer par rapport aux particularités culturelles de la population ?
- S'agit-il d'assister les habitants ou de leur donner les moyens d'acquérir une plus grande autonomie ?



Des rencontres régulières (2h_{1/2} une fois par mois) entre le comité de quartier et des travailleurs spécialisés en prévention permettront de construire de nouvelles représentations du problème, plus cohérentes et fournissant des pistes d'action.

L'équipe du comité modifiera sa perception des conduites violentes, appréhendera mieux les mécanismes de stigmatisation et de création de boucs émissaires dans une collectivité.

Elle pourra mettre en place des projets préventifs adaptés aux besoins, par exemple des groupes de parole pour les mères des jeunes du quartier.

En prenant compte de ses limites d'action et en précisant les objectifs de l'association, l'équipe du comité confortera son assurance et sa confiance dans la pertinence du projet associatif qu'elle mène.

A qui s'adresser ?

I. Services spécialisés en prévention

et bénéficiant de subventions pour des projets de prévention des assuétudes (prévention, formations, informations, outils méthodologiques,...) dans le cadre du décret de promotion de la santé de la Communauté française.

Permanence téléphonique d'Infor-Drogues
7J/7J, 24H/24H : **02/227.52.52**

ALGS (association Interrégionale de Guidance et de Santé)

60, Rue Vert-Vinâve, 4041 Vottem
04/228.89.89 (Marc Garcet)
aigs.mg@aigs.be - www.aigs.be

ALFA (Aide Liégeoise aux Alcooliques et à leur Famille)

17, Rue de la Madeleine, 4000 Liège
04/223.09.03 (Jacques Van Russelt)
alfa_prevention@hotmail.com
www.centrealfa.be

AVAT (Aide Verviétoise aux Alcooliques et Toxicomanes)

20-22, Rue de Dinant, 4800 Verviers
087/22.16.45 (Dr Michel Jadot)
ssm.verviers@busmail.net

Citadelle + Canal J

135, Rue de la Citadelle, 7500 Tournai
069/23.48.39 (Emmanuelle Doye)
prevention@citabelle-asbl.org
www.citadelle-asbl.org

Coordination provinciale Sida

Assuétudes- Province de Namur

4, Rue Dr Haïbes, 5002 St- Servais
081/72.16.21 (Dr Monique Vassart)
sida.toxicomanie@province.namur.be

CPAS de Charleroi – Service de Santé mentale

18, Rue Léon Bernus, 6000 Charleroi
071/32.94.18 (Marie-Paule Giot)
csm@cpascharleroi.be
www.cpascharleroi.be

FARES

Prévention Tabac

56, Rue de la Concorde, 1050 Bruxelles
02/512.29.36 (Caroline Rasson)
caroline.rasson@fares.be
www.fares.be

INFOR-DROGUES

19, Rue du Marteau, 1000 Bruxelles
02/227.52.52 (Philippe Bastin)
courrier@infor-drogues.be
www.infordrogues.be

MODUS VIVENDI

Information et prévention pour les consommateurs (RdR).

67, Av Emile de Béco, 1050 Bruxelles
02/644.22.00 (Catherine Van Huyck)
modus.vivendi@skynet.be
www.modusvivendi-be.org

NADJA

56, Rue Souverain Pont, 4000 Liège
04/223.01.19 (Dominique Humblet)
nadja.asbl@skynet.be
www.nadja-asbl.be

PROSPECTIVE JEUNESSE

144, Chaussée d'Ixelles, 1050 Bruxelles
02/512.17.66 (Martine Dal)
info@prospective-jeunesse.be
www.prospective-jeunesse.be

SÉSAME

18, Rue de Bruxelles, 5000 Namur
081/23.04.40 (Catherine Legrand)
info@sesame.be - www.sesame.be

UNIVERS SANTÉ

6, Place Galilée, 1348 Louvain-la-Neuve
010/47.28.28 (Martin de Duve)
univers-sante@uclouvain.be
www.univers-sante.be

2. Les CLPS (Centres Locaux de Promotion de la Santé) sont agréés depuis 2001 par la Communauté française pour coordonner et être les relais provinciaux et locaux des actions en promotion de la santé. Ils hébergent les "points d'appui assuétudes" en milieu scolaire chargés de favoriser la collaboration entre les écoles, les PSE et les associations spécialisées en prévention des assuétudes.

CLPS Bruxelles

67, Av Emile de Béco, 1050 Bruxelles
02/639.66.88 (Catherine Végairinsky)
info@clps-bxl.org - www.clps-bxl.org

CLPS de Charleroi-Thuin

1B, Avenue Général Michel, 6000 Charleroi
071/33.02.29 (Philippe Mouyart)
philippe.mouyart@clpsct.org
www.clpsct.org

CLPS de Huy-Waremme

139, Chaussée de Waremme, 4500 Huy
085/25.34.74 (Benoit Dadoumont)
clps@clps-hw.be
www.clps-hw.be - www.qualitedelavie.be

CLPS de Huy-Waremme

16, Place Roi Albert, 4300 Waremme
019/54.65.69 (Muriel Dimblon)
clps@clps-hw.be
www.clps-hw.be - www.qualitedelavie.be

CLPS de Liège

19, Boulevard de la Constitution, 4000 Liège
04/349.51.44 (Chantal Leval)
promotion.sante@clps.be - www.clps.be

CLPS de Mons-Soignies

30, Rue de la Loi, 7100 La Louvière
064/84.25.25 (Gwladys Vaillant)
clps.vaillant@skynet.be
www.clps-mons-soignies.be

CLPS du Hainaut occidental

9, Rue des Cordes, 7500 Tournai
069/22.15.71 (Mr Nan Tien Nguyen)
clps.hainaut.occidental@skynet.be

CLPS du Brabant wallon

56, Avenue de Wisterzée, 1490 Court-Saint-
Etienne
010/62.17.62 (Viviane Demortier)
info@clps-bw.be - www.clps-bw.be

CLPS du Luxembourg

49, Rue de la Station, 6900 Marloie
084/31.05.04 (Lydia Polome)
clps.lux@skynet.be - www.clps-lux.be

CLPS de Verviers

9, Rue de la Station, 4800 Verviers
087/35.15.03
cvps.verviers@skynet .be
www.cvps-verviers.net

Parler de drogues avec les jeunes, ça peut leur donner envie.

Vrai ou faux ?

Informez-vous dans cette brochure !

Il vaut mieux affronter la réalité que la fuir.

Le tabou et le silence sur les drogues ne donneront pas moins envie aux jeunes d'en consommer. Aborder cette question de manière posée, claire, comme d'autres sujets de la vie (l'amour, la mort, la sexualité, l'échec ...) fait partie de l'apprentissage de la vie, nécessaire pour amener l'enfant à faire des choix responsables.

L'adolescence, période de recherche, d'expérimentation et de tensions, constitue une période critique et le dialogue a des vertus préventives. En résumé, les drogues, il est moins risqué d'en parler que d'en consommer.